

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2019

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le mardi 26 mars 2019 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 5 mars 2019 ;
- Approbation des comptes de gestion 2018 du comptable;
- Vote des Comptes administratifs 2018;
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 ;
- Vote des budgets primitifs 2019 ;
- Questions diverses;
 - ✓ Proposition d'acquisition du terrain de M. GRELICHE ;
 - ✓ Ouverture de la Piscine ;
 - ✓ Compte rendu commission des chemins – terrain de M. BANLIAT
 - ✓ Eglise – Restauration des vitraux ;
 - ✓ Journée citoyenne « Nettoyons ST CLAUD » – C. M. des jeunes ;

Présents : Mmes DERRAS Michèle, JOLY Paulette, TABEAUD Laurence, BRISARD Sylviane, MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, DUCOURET Philippe, RYCKEBUS Thierry, DUCHAMBON Sébastien, GILLARDEAU Michael

Absents excusés : Mmes TIJOU Mathilde, O'SULLIVAN Sylvie, PINET Laurence, MM., GODINEAU Thomas, FRETILLERE Thierry ;

Pouvoirs : Mme O'SULLIVAN Sylvie à M. BAUDET Joël,
M. FRETILLERE Thierry à M. DUBUISSON Pascal,
Mme PINET Laurence à Mme JOLY Paulette

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2019

Aucune observation
Adopté à l'unanimité

II. Vote des comptes de gestion 2018 du trésorier

1. Service général – Commune
 - Adopté à l'unanimité
2. Service assainissement
 - Adopté à l'unanimité

III. Vote des comptes administratifs 2018

- Melle ROUDEAU présente les comptes administratifs 2018
- M. BAUDET sort de la séance lors du vote

COMMUNE	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'année (Rec-Dép)	EXCEDENT REPORTE 2017	Résultats 2018	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
Section Investissement	723 101.91	670 959.08	52 142.83	50 324.74	102 467.57	- 321 099.93	174 667.42	- 43 964.94
Section Fonctionnement	969 917.58	791 928.37	177 989.21	68 753.24	246 742.45			246 742.45
TOTAL								202 777.51

Accepté à l'unanimité

ASSAINISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'année (Rec-Dép)	EXCEDENT REPORTE 2017	Résultats 2018	DEPENSES-RECETTES ENGAGEES	TOTAL
Section Investissement	195 564.61	452 031.28	-256 466.67	279 298.82	22 832.15		22 832.15
Section Fonctionnement	76 357.97	55 745.33	20 612.64	40 125.00	60 737.64		60 737.64
TOTAL							83 569.79

Accepté à l'unanimité

IV. Vote des taux d'imposition communaux 2019

Monsieur BAUDET Joël expose que le budget pour l'année 2019 s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 935 987.45 euros et pour l'investissement à 636 039.51 euros en dépenses et en recettes avec le maintien des taux des impôts communaux,

Il propose donc de fixer les taux d'imposition des quatre taxes locales pour l'année 2019

- 16.50 % : taxe d'habitation
- 18.50 % : taxe foncière bâti
- 55.70 % : taxe foncière non bâti
- 20.30 % : taxe CFE

Adopté à l'unanimité.

V. Vote des budgets primitifs 2019

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Résultats N-1(2018) : Fonctionnement : + 60 737.64 € Investissement : 22 832.15 €

FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
	<i>excédent reporté N-1 :</i> 60 737.64 Amortissement : 6 932.36 Redevances : 50 000.00 Redevance modernisation : 8 000.00 Prime épuration : <u>7 000.00</u> 132 670.00	Charges générales : 79 091.54 Charges personnel : 9 000.00 Reversement redevance Ag : 8 000.00 Amortissement : 21 672.21 Intérêts prêts : 4 906.25 Autres charges : <u>10 000.00</u> 132 670.00

INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
		<i>excédent reporté N-1 :</i>	22 832.15	Capital prêts :
	FCTVA :	50 000.00	Opération patrimoniale :	35 276.75
	Virement compte :	35 276.75	Virement :	6 932.36
	Amortissement :	<u>21 672.21</u>	Travaux réseau :	<u>9 772.00</u>
		129 781.11		129 781.11

Adopté à l'unanimité.

BUDGET GENERAL COMMUNE 2019

Résultats N-1 (2018) : Fonctionnement : + 246 742.45 €

Investissement : +102 467.57 € (avec 321 099.93 € de dépenses et 174 667.42 € recettes engagées)

FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
		<i>excédent reporté N-1 :</i>	46 742.45	CHARGES GENERALES :
	Remboursement personnel :	13 000.00	Charges personnel :	469 300.00
	Produits des services :	43 600.00	Autres charges :	114 123.15
	Impôts :	475 224.00	Intérêts prêts :	<u>7 100.00</u>
	Dotations :	<u>357 421.00</u>		935 987.45
		935 987.45		

INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
		<i>excédent reporté N-1 :</i>	102 467.57	Capital prêts :
	1068 EXCEDT FONCTIONNEMENT :	200 000.00	<i>Voirie</i>	<i>35 000.00</i>
	FCTVA + taxe aménagement :	81 000.00	<i>Eglises :</i>	<i>334 159.73</i>
	Subventions SDF Eglise	174 667.42	<i>Salle des fêtes :</i>	<i>17 870.03</i>
	Cession	5 000.00	<i>Matériel informatique bureautique</i>	<i>31 905.51</i>
	Emprunt :	53 576.79	<i>Bâtiments :</i>	<i>21 666.00</i>
	Opération patrimoniales	<u>19 327.73</u>	<i>Divers</i>	<i>57 000.00</i>
		636 039.51	<i>Opération patrimoniales</i>	<i>18 147.62</i>
			<i>Aménagement du Bourg</i>	<u><i>39 490.62</i></u>
				636 039.51

Adopté à l'unanimité.

VI. Questions diverses

a) Proposition d'acquisition du terrain de M. GRELICHE ;

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de la parcelle section E 570 d'une superficie de 786 m² appartenant à M. GRELICHE. Cette parcelle jouxtant le parc de jeux permettra de continuer l'aménagement de cette aire de loisirs.

Il rappelle que celle-ci est actuellement classée en zone constructible.



Les membres du conseil décident que la proposition de la commune ne devra pas dépasser 3000 € pour ce terrain.

Pour : 12 Abstention : 1

b) Ouverture de la Piscine ;

Pour la saison 2019, la piscine sera ouverte du 29 juin au 1^{er} septembre.

Adopté à l'unanimité

c) Compte rendu commission des chemins – terrain de M. BANLIAT

Monsieur le Maire expose le projet de l'association Sports et Loisirs concernant l'acquisition d'une coupole pour leur atelier d'astronomie. Il souhaite installer ce matériel sur un terrain appartenant à M. BANLIAT. Ce dernier a proposé de céder cette parcelle pour l'euro symbolique.

Cependant M. le Maire précise qu'il faut être très prudent quant à une éventuelle ouverture au public de cette future installation. En effet ceci engendrerait des frais importants, sanitaire, accès, stationnement, que la commune ne pourrait supporter compte tenu des projets lancés.

Cette opération reste suspendue à l'obtention du financement de la coupole.

d) Eglise – Restauration des vitraux ;

Monsieur le Maire expose qu'au démontage des vitraux il s'est avéré que lors de leur confection la température de chauffe n'a pas été suffisante. Ceci implique pour les restaurer de manière durable, une autre technique plus coûteuse que celle initialement prévue dans le marché.

Il est donc proposé pour rester dans le montant des travaux prévus de restaurer moins de vitraux. Ceux restants, feront l'objet d'un second avenant, estimé à environ 25 000 €, et réalisés au cours de la 3^{ème} tranche relative à l'accessibilité. Une demande complémentaire de subvention auprès de la DRAC sera effectuée.

e) Journée citoyenne « Nettoyons ST CLAUD » – C. M. des jeunes ;

Le conseil municipal des jeunes organise sa journée « Nettoyons SAINT-CLAUD » le samedi 27 avril.

Après le nettoyage une information sur le recyclage sera projetée.

Une visite du site de Mornac est prévue le 3 juillet 2019.

f) Avenant n°9 au marché négocié en date du 23 Août 2013 portant modification du prix journalier du transport scolaire.

Monsieur le Maire expose que la SARL VRIET AUTOCARS lui a transmis un avenant n°9 concernant le transport scolaire. Celui-ci répond à la majoration de 5.04% du prix journalier de fonctionnement du service, et à la modification apportée à la consistance du service (suppression de l'arrêt « Chez Robinet »), à compter du 3 septembre 2018.

Le coût journalier de fonctionnement du service est donc fixé comme suit :

167.38 € TTC pour un Kilométrage journalier de 66.00 kms.

Adopté à l'unanimité

g) Acquisition Matériel Espaces Verts

Monsieur DUBUISSON présente les devis reçus pour l'acquisition d'une tondeuse auto portée de marque ISEKI.

Etablissement	Montant tondeuse	Reprise	Total à régler
QUICHAUD Chasseneuil	18 000 €	4 800 €	13 800 €
HERRIBERRY Angoulême	18 450 €	3 750 €	14 700 €
ARNO MOTO St Laurent-de-Ceris	15 048 €		15 048 €

L'entreprise QUICHAUD ayant fait la meilleure offre est retenue pour un montant avec la reprise déduite de 13 800 €.

Adopté à l'unanimité

h) Repas des aînés.

Le repas à lieu ce dimanche 31 mars.

Les décorations des tables seront réalisées samedi à 14 h, la mise en place du couvert le samedi matin à 10h, et les toast seront fait dimanche matin à partir de 9h.

En ce qui concerne le portage des colis pour les personnes ne venant pas au repas il est proposé pour les prochaines années de remplacer celui-ci par une fleur pour les femmes et une bouteille pour les hommes.

Adopté à l'unanimité

i) Informations diverses.

- Monsieur SOUSSANI Abdelkarim domicilié au lotissement du Breuil souhaite faire l'acquisition d'une portion de la voirie communale située devant sa propriété.

Monsieur le Maire précise que cette demande est soumise à l'acquisition de la parcelle appartenant à Logelia qui jouxte la sienne.

- 6 avril : organisation de la 3^{ème} course cycliste de Charente Limousine.
- 10 avril : information de la Communauté de Communes aux conseillers municipaux.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h30.